

RAPPORT ANNUEL



Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la justice
Ministre responsable de la réforme
des institutions démocratiques et de l'accès à l'information

Montréal, novembre 2010

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre de la justice, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président

Raymond Bourret, Ac., M.A.

Me Jean-Paul Dutrisac
Président, Office des professions du Québec

Montréal, novembre 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Raymond Bourret, Ac., M.A.

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Montréal, novembre 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ministre de la Justice,

Monsieur Jean-Marc Fournier

ORGANIGRAMME

PRÉSIDENT

BUREAU

HUIT ADMINISTRATEURS COMPRENANT :

Six acupuncteurs dont :

Raymond Bourret, Président
Michel Perrier, Vice-président
Annie Dubois, Administratrice
France Laplace, Administratrice
Gilles Poulin, Administrateur
Pascale Tremblay, Administratrice

Deux administrateurs nommés par
l'Office des professions du Québec
dont : André Bigué et Taki Kérimian

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Administration
Personnel du bureau
• Directeur général et conseiller
juridique
• Adjointe au directeur général
• Secrétaire-réceptionniste et
commis comptable
• Préposée à la formation continue
et aux communications

LES COMITÉS

Comité d'action sociale
Comité des communications
Comité de discipline
Comité d'examen des titres
Comité de la formation continue
Comité de la formation initiale
Comité d'inspection professionnelle
Comité jeunesse
Comité de révision
Comité scientifique
Comité universitaire
Service des enquêtes: Syndic, pratique illégale



Raymond Bourret, Ac., M.A.

« L'imagination est plus importante
que le savoir »

Albert Einstein

Monsieur le ministre,

C'est avec plaisir et fierté que je vous présente ici le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec. Au moment d'entamer un second mandat dans mes fonctions, je ne puis que faire le constat que les défis qui se proposent à nous ne sont pas de ceux qui se réalisent du jour au lendemain. Les adages « Patience et longueur de temps font mieux que force et que rage » et « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage » me reviennent à l'esprit lorsque je veux saisir l'essence de cet exercice qui se termine.

LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Divers dossiers de longue haleine ont retenu notre attention, notamment celui de la mobilité de la main-d'œuvre qui a nécessité que nous multiplions nos échanges avec divers organismes à l'extérieur du Québec et dont vous trouverez le détail sous la rubrique du comité d'évaluation des titres.

LE REHAUSSEMENT DES COMPÉTENCES D'ENTRÉE

Voici un autre dossier de longue haleine, complexe, compliqué et exigeant, où la patience est requise et qui nécessite que cent fois sur le métier on remette notre ouvrage. Nous poursuivons donc inlassablement nos démarches, accompagnés par nos conseillers et partenaires. Je vous réfère au rapport du comité universitaire pour plus d'informations sur ce dossier.

LA DIRECTIVE SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Au moment d'écrire ces lignes, l'application de la directive entame sa deuxième année de la première période de référence. Nous sommes toujours en période de rodage et d'ajustement et quelques modifications et précisions ont été apportées, notamment en ce qui touche aux congés maternité. Je vous réfère au rapport du Directeur général pour les résolutions adoptées en ce sens.

UN RETOUR À LA SOURCE POUR NOURRIR L'AVENIR

L'organisation de notre troisième congrès international, qui se tiendra quant à lui dans le prochain exercice, a aussi requis notre attention. Cet événement nous permettra de faire le rapprochement avec d'autres traditions médicales, et plus particulièrement avec celle des Premières Nations, dans une optique d'ouverture.

QUINZE ANS DÉJÀ

L'ordre des acupuncteurs passe le cap des 15 ans et entre, nous croyons dans sa maturité à titre d'organisme. Nous sommes fiers du travail accompli et de notre apport au monde professionnel.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre plus haute considération

Le président

Raymond Bourret, Ac., M.A.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2009-2010.

Le conseil d'administration a tenu 6 réunions régulières, une assemblée générale annuelle tenue le 18 septembre 2009 et aucune réunion extraordinaire. De ces réunions, 127 résolutions ont été adoptées.

TABLEAU DES MEMBRES :

- Nombre de membres inscrits au 31 mars 2010 : 740 membres
- Nombre de radiations du Tableau au cours de l'exercice pour non-paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i : 21
- Le conseil d'administration a délivré 51 permis conformément à l'article 40 du Code des professions et un permis temporaire en vertu de l'article 33.
- Cotisation annuelle 2009-2010 : 825,28 \$

LISTE DES EMPLOYÉS PERMANENTS DE L'ORDRE ET LEURS TITRES

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET

CONSEILLER JURIDIQUE :

MAÎTRE FRANÇOIS HOULE

ADJOINTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

MADAME SOPHIE SAVOIE

SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE

ET COMMIS COMPTABLE :

MADAME NICOLE OUELLETTE

PRÉPOSÉE À LA FORMATION CONTINUE

ET AUX COMMUNICATIONS :

MADAME LIETTE BAILLARGÉ

PRÉSIDENT :

MONSIEUR RAYMOND BOURRET,

ÉLU AU SUFFRAGE DES ADMINISTRATEURS

ENTRÉ EN FONCTION AOÛT 2009.

ADMINISTRATEURS ÉLUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DES MEMBRES :

LAURENTIDES

VICE-PRÉSIDENT,

MONSIEUR MICHEL PERRIER, AC.

ENTRÉE EN FONCTION :

AOÛT 2009

ÉLU

MONTRÉAL

MADAME FRANCE LAPLACE, AC.

ENTRÉE EN FONCTION :

SEPTEMBRE 2007

ÉLUE

MONTRÉAL

MONSIEUR GILLES POULIN, AC.

ENTRÉE EN FONCTION :

SEPTEMBRE 2007

ÉLU

CENTRE DU QUÉBEC,

MAURICIE, NORD DU QUÉBEC

MADAME ANNIE DUBOIS, AC.

ENTRÉE EN FONCTION :

SEPTEMBRE 2007

ÉLUE

MONTÉRÉGIE, ESTRIE

MADAME PASCALE TREMBLAY, AC.

ENTRÉE EN FONCTION :

SEPTEMBRE 2007

ÉLUE

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

MONSIEUR ANDRÉ BIGUÉ

ENTRÉE EN FONCTION :

DÉCEMBRE 2007

MADAME TAKI KÉRIMIAN

ENTRÉE EN FONCTION :

MAI 2007

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 AVRIL 2009

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2008 avec les modifications apportées par les administrateurs.

Résolu de mandater monsieur Alain Migneault afin de mandater un enquêteur dans les dossiers de quatre individus suspectés d'exercice illégal de l'acupuncture.

Résolution d'entreprendre des poursuites pour exercice illégal de l'acupuncture dans deux dossiers.

Résolu de ne pas réadmettre au Tableau de l'Ordre un membre tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas complété les conditions imposées par le conseil d'administration.

Résolu d'adopter la proposition de l'Office des professions du Québec au « Règlement sur les autorisations légales d'exercer la

profession d'acupuncteur hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des acupuncteurs du Québec ».

Résolu de poursuivre les démarches dans le dossier universitaire.

Résolu d'adopter le document « Compétences occupationnelles à l'entrée de la profession pour les acupuncteurs du Canada », en date du 1^{er} février 2009, et développé par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation pour les praticiens de MTC et les acupuncteurs, comme résultat de la première phase du développement des normes interprovinciales pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. L'Ordre des acupuncteurs du Québec a la volonté de mettre en application le plus rapidement possible aux fins de l'admission à l'Ordre.

Résolu de vérifier la représentativité de l'organisme impliqué et éventuellement de participer à un congrès en France à l'automne 2009.

Résolu d'entériner le projet de guide sur la formation continue obligatoire des acupuncteurs.

Résolu d'entériner le projet de formation continue « Tuina et acupuncture ».

Résolu d'entériner le projet de formation continue sur le Qi Gong en modifiant certains objectifs d'apprentissage.

Résolu d'entériner le projet de formation continue « Pédiatrie et acupuncture ».

Résolu d'entériner le projet de formation continue sur la douleur chronique.

Résolu d'entériner les projets de formation de pharmacopée traditionnelle, conditionnellement à la production des éléments manquants au dossier, notamment un montage financier et les objectifs d'apprentissage.

Résolu d'entériner la formation du Dr Chung sur les interactions avec les médicaments.

Résolu de nommer mesdames Sandra Dubé et Julie Gratton au sein du comité de formation continue.

Résolu de nommer monsieur Sylvain Cardinal au sein du comité et de le mandater afin d'écrire un article sur la douleur chronique à être approuvé par le conseil d'administration.

Résolu de nommer Hélène Mazzetti, Lylianne Mazzetti, Luce Prévost, Lise St-Laurent et Pascale Tremblay au sein du comité du congrès 2010.

Résolu d'entériner le programme d'assurance responsabilité professionnelle pour l'exercice financier 2009-2010.

Résolu d'évaluer les impacts d'élargir la

couverture d'assurance aux autres disciplines de la MTC non encore incluses dans la couverture.

Résolu d'évaluer les impacts d'élargir la couverture d'assurance aux formateurs étrangers.

Résolu d'accepter la demande d'admission d'un candidat et de transférer le dossier au bureau du syndic pour vérification.

Résolu d'accepter la demande du candidat aux conditions suivantes :

- Suivre et réussir un stage pratique clinique d'au moins huit heures par semaine pour une durée de 15 semaines au département d'acupuncture du Collège de Rosemont.
- Fournir la preuve de la réussite d'un cours de RCR pour professionnel de la santé.
- Suivre et réussir la formation de l'Ordre « Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et de tenue de dossiers ».

Résolu de radier les membres qui après rappel sont toujours en défaut de paiement de la cotisation annuelle 2009-2010.

Résolu de mandater le directeur général afin d'alimenter le dossier du déménagement du siège social et de proposer à l'actuel propriétaire un renouvellement du bail pour cinq ans aux mêmes conditions.

Résolu de nommer messieurs Raymond Bourret, Michel Perrier et Gilles Poulin comme représentants de l'Ordre au Conseil Interprofessionnel du Québec.

Résolu conformément à l'article 37 de la Charte de langue française et de l'article 42.3 du Code des professions, d'accorder un permis temporaire d'une durée d'un an à un candidat, ou jusqu'à la réussite de l'examen de français de l'Office québécois de la langue française.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2009

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2009 avec les modifications apportées par les administrateurs.

Résolu de mandater monsieur Alain Migneault pour rencontrer le syndic de l'Ordre des physiothérapeutes.

Résolution d'entreprendre des poursuites pour exercice illégal de l'acupuncture dans un dossier.

Résolu de nommer madame Suzanne Robidoux à titre de représentante de l'Ordre auprès des instances universitaires chinoises aux fins de la signature finale de l'entente

négociée. Madame Robidoux devra faire un rapport à l'Ordre à chaque fois qu'elle établira des contacts avec les universités chinoises.

Résolu de nommer monsieur Michel Perrier ainsi que madame Élisabeth Lapierre au sein du comité du programme universitaire. Madame Annie Dubois veut réfléchir plus longuement avant de donner sa réponse.

Résolu d'adopter le polygramme des compétences sur la médecine traditionnelle chinoise et les herbes.

Résolu d'entériner le guide d'accréditation des formations.

Résolu d'autoriser l'assistance gratuite de monsieur Jean Marc St-Germain pour la formation en auriculothérapie.

Résolu de rejeter la demande de dérogation d'un membre, la politique sur la formation continue obligatoire n'autorisant pas cette démarche.

Résolu d'adopter le guide à l'intention des fournisseurs avec les modifications apportées par les administrateurs.

Résolu de nommer madame Khadija Benabdallah pour la région de Montréal ainsi que Lorraine Carignan pour la région de Québec au sein du comité d'action sociale.

Résolu de garder pour le Congrès 2010 le thème déjà choisi, à savoir : « Retour à la source pour nourrir l'avenir » et de chercher un complément d'information sur les hôtels et leur prix.

Résolu d'adopter le budget pour l'exercice financier 2009-2010 avec les changements proposés.

Résolu d'acheminer dorénavant les avis de convocation et documents afférents aux réunions de conseil d'administration sous forme informatisée.

Résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2009 en ajoutant le point pour la cotisation spéciale publicité.

Résolu de mandater maître Jean Leduc afin de rédiger un formulaire type de contrat de travail pour les employés et travailleurs autonomes au service de l'Ordre.

Résolu d'adopter le formulaire d'évaluation d'inspection professionnelle avec les modifications apportées par les administrateurs.

Résolu d'accepter la demande d'inscription de deux candidats conditionnellement à ce qu'ils suivent la formation de l'Ordre « Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et tenue de dossiers » à la première occasion, ainsi que se soumettre à une visite de l'inspection professionnelle.

Résolu de réinscrire un membre au Tableau de l'Ordre des acupuncteurs du Québec étant donné la réussite de son stage au Collège de Rosemont.

Résolu d'accepter la demande d'un candidat et de lui accorder son permis d'exercice de l'acupuncture.

Résolu d'adopter le texte de Sylvain Cardinal sur la douleur avec modifications.

Résolu de publier le texte du CIQ pour la semaine des professionnels sur notre site internet ainsi que dans le Point Source.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AOÛT 2009

Résolu d'accorder un mandat au syndic d'aller de l'avant dans une enquête en exercice illégal.

Résolu de mandater Madame Johanne Vincent, présidente du comité d'inspection afin de faire un suivi avec un membre afin de vérifier l'évolution de son niveau de français.

Résolu d'entériner le projet de demande de subvention à Ressources Humaines Canada afin de poursuivre les travaux avec nos partenaires de l'Ouest dans ce dossier.

Résolu d'offrir sous forme de tirage, un rabais de 50 % sur la prochaine cotisation pour une personne ainsi que deux entrées gratuites pour le congrès de l'Ordre de 2010.

Résolu de nommer Jérôme Labarthe, Maryline Giguère et Stéphane Pépin au sein du comité d'action sociale. Leur implication audit comité est à titre personnel d'acupuncteur et non comme représentant d'Acupuncteurs sans frontières.

Résolu d'adopter les états financiers 2008-2009.

Résolu de changer les serrures de la porte du siège social de l'Ordre. Le budget autorisé va de 500,00 \$ à 1 000,00 \$.

Résolu d'adopter le mandat de la firme Devencore, pour le déménagement du siège social de l'Ordre.

Résolu de vendre de la publicité dans le Point Source ainsi que sur le site Internet de l'Ordre.

Cette publicité doit être reliée à la pratique de l'acupuncture. La grille tarifaire devra être déterminée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 OCTOBRE 2009

Résolu d'adopter les procès-verbaux des réunions des 26 juin et 28 août 2009.

(suite en page 6)

Résolution d'entreprendre des poursuites pour exercice illégal de l'acupuncture dans un dossier.

Résolu de mandater Me Patrick de Niverville afin de procéder à la rédaction des projets de règlements dans le dossier de l'intégration des médecins-acupuncteurs.

Résolu d'adopter le document intitulé « Entry-Level Occupational Competencies for the Practice of Traditional Chinese Medicine in Canada ».

Résolu de limiter les cours de la formation continue de l'Ordre aux seuls membres de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu de nommer monsieur André Bigué et madame Taki Kérimian comme remplaçants au sein du comité de révision des décisions du syndic.

Résolu de nommer les membres du comité jeunesse de l'Association des acupuncteurs au sein du comité jeunesse de l'Ordre.

Résolu de mandater le comité d'inspection professionnelle pour faire des vérifications auprès d'un membre.

Résolu de valider la présence du président de l'Ordre au congrès de la WAFAS à Strasbourg.

Résolu de procéder à l'adoption du calendrier avec les changements demandés, pour les prochaines réunions du conseil d'administration de l'Ordre.

Résolu d'autoriser la réceptionniste et commis comptable madame Nicole Quellet à obtenir dans le cadre de ses fonctions des informations auprès de Revenu Québec.

Résolu d'autoriser le report de formation sur la déontologie et tenue de dossiers de deux membres Thierry Côté et Zheng Shao Qiu à la prochaine occasion.

Résolu de refuser la demande d'un membre de faire un stage au Lac St-Jean.

Résolu de mandater la direction générale afin de proposer un nouveau libellé pour les professions connexes, incluses à la police d'assurance responsabilité professionnelle des acupuncteurs.

Résolu d'adopter le plan d'intervention en cas de situation de crise, tel que fourni en annexe et de nommer messieurs Alain Migneault, Raymond Bourret et François Houle comme administrateurs du plan d'intervention.

Résolu de déposer une version finale du code de déontologie à l'intention des administrateurs, dirigeants et employés lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2009.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2009

Résolu d'adopter le procès-verbal du 30 octobre 2009.

Résolu d'autoriser monsieur Alain Migneault afin de requérir l'émission d'un mandat de perquisition dans un dossier d'exercice illégal.

Résolution d'entreprendre des poursuites pour exercice illégal de l'acupuncture dans un dossier.

Résolu d'adopter le mandat du comité universitaire.

Résolu de nommer madame Annie Dubois au sein du comité universitaire de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'entériner la demande déposée par monsieur Raymond Bourret au nom de l'Ordre des acupuncteurs du Québec afin de demander la constitution en personne morale sans but lucratif en vue de créer la Fondation de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu de charger Me Pierre Gauthier d'aller de l'avant avec ses contacts de certaines universités québécoises et d'investiguer le projet de créer un institut affilié à une université.

Résolu d'aller de l'avant avec le projet de formation pour les maîtres de stage.

Résolu de limiter les cours de la formation continue aux seuls membres de l'Ordre.

Résolu de nommer mesdames Ginette Bouré et Lise Tousignant au sein du comité de révision des équivalences de diplômes de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'assurer les travailleurs bénévoles avec la compagnie d'assurance de l'Ordre.

Résolu d'aller de l'avant avec la formation en prévention du suicide.

Résolu d'entériner l'annexe à la couverture d'assurance concernant les professions connexes.

Résolu d'adopter le plan d'urgence en cas de pandémie.

Résolu d'envoyer une lettre de remerciements à madame Suzanne Robidoux pour son aide en ce qui concerne la signature de l'entente avec la Chine.

Résolu de faire une nouvelle demande de subvention à Ressources Humaines Canada afin de poursuivre les activités du consortium canadien.

Résolu d'accorder un permis temporaire à une candidate jusqu'à ce qu'elle ait complété les conditions d'admissibilité.

Résolu de valider le renouvellement de la police d'assurance administrateurs et dirigeants pour une période de deux ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FÉVRIER 2010

Résolu de nommer madame Sophie Savoie à titre de secrétaire de la réunion.

Résolu de mandater le syndic pour nommer un nouvel enquêteur dans un dossier.

Résolu de mandater le syndic à poursuivre l'enquête dans ce dossier.

Résolution d'entreprendre des poursuites pour exercice illégal de l'acupuncture dans un dossier.

Il est résolu de mandater le syndic pour qu'il propose à un membre une démarche d'accompagnement professionnel.

Résolu d'entériner la candidature de madame Liette Baillargé au poste de préposée à la formation continue et aux communications.

Résolu d'entériner le projet de formation sur la pharmacopée chinoise.

Résolu d'entériner le projet de programme de formation courte en infertilité.

Résolu de reconnaître les heures accomplies à titre d'assistant aux formateurs aux fins de la Directive de la formation continue obligatoire. Pour chaque heure de formation, 1.5 UEC leur sera accordé.

Résolu d'entériner le projet de bail avec la société Axwood et d'acheminer la lettre sur la levée des conditions.

Résolu d'entériner les modifications au règlement sur les équivalences de diplômes en ce qui a trait au comité de révision.

Résolu de signer l'entente de coopération avec le China Academic Degrees & Graduate Education Development Center (CADEGEC), organisme dûment accrédité par le Ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine ainsi que par le Comité des grades académiques du Conseil d'État, visant à faciliter l'échange d'information sur le contenu des programmes de formation et sur les moyens d'évaluation des connaissances afin de simplifier le processus de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation.

Résolu de nommer monsieur Ethan Murchie au sein du comité d'action sociale.

Résolu de nommer monsieur Marcel Grondin au sein du comité du Congrès 2010.

Résolu d'adopter les modalités de cotisation annuelle pour l'exercice financier 2010-2011.

Résolu d'adopter le projet de règlement permettant la mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur au sujet de la mobilité de la main-d'œuvre.

Comité d'inspection professionnelle

Membres : Johanne Vincent, Ac. Présidente
Jean Legault, Ac. Secrétaire
Danielle Lapointe, Ac.

Inspectrices : Micheline Pelletier, Ac.
Anne Paré, Ac.

Au cours de l'année 2009-2010, le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des acupuncteurs a tenu 8 réunions. Ces rencontres ont notamment servi à analyser les rapports de visite rédigés par les inspectrices.

Le programme annuel de surveillance visait les grandes régions administratives de : Montréal, Québec, Laval, la Montérégie, les Laurentides et du Bas-St-Laurent.

Par ailleurs, les membres du comité avaient prévu effectuer 60 visites pour l'année en cours. On peut dire que l'objectif a été atteint, puisque nous en avons effectué 59.

À ce jour, tous les membres visités ont reçu un rapport de visite contenant les recommandations du comité d'inspection professionnelle. Pour trois de ces cas, nous avons dû effectuer un contrôle supplémentaire de la tenue des dossiers.

Le projet d'auto-évaluation adopté par le C.A. de l'Ordre en juin 2009, et mis en application dès le mois de septembre, nous a permis d'évaluer la pratique de 14 membres pratiquant en région éloignée. Les résultats obtenus nous démontrent que ce projet avait sa raison d'être. Chacun des membres concernés a reçu les recommandations appropriées à l'auto-évaluation de sa pratique.

La présidente du comité a répondu aux demandes d'informations des membres visités ou impliqués par l'auto-évaluation. Elle leur a offert également tout le support nécessaire afin que leur pratique réponde bien aux normes en vigueur.

Cette année, le comité n'a eu à effectuer aucune inspection sur les compétences professionnelles d'un membre.

Suite à une requête du conseil d'administration, le directeur général de l'Ordre nous a adressé une demande d'information concernant un de nos membres. Le DG nous a également demandé de soumettre à l'inspection quatre personnes assujetties à des conditions d'inscription.

D'autre part, nous avons répondu à la demande du service du syndic relativement à un acupuncteur ayant déjà fait l'objet d'une inspection.

De plus, le bureau du syndic nous a informé que la pratique de l'un de nos membres soulevait un questionnaire quant à sa conformité. Le comité a analysé les informations reçues et adopté les mesures appropriées.

Toujours active au sein du Forum de l'inspection du Conseil Interprofessionnel du Québec, la présidente du CIP occupe assidûment la présidence du comité directeur du Forum de l'inspection. Outre ses nombreuses responsabilités, le CIQ offre, par l'entremise des différents forums, des formations répondant aux besoins des membres de ces forums.

Programme 2010-2011

Le programme de surveillance annuel prévoit des visites dans les régions suivantes: Montréal, Québec, Laval, la Montérégie et les Laurentides. À ces régions s'ajouteront le Saguenay-Lac St-Jean, l'Estrie, et l'Outaouais.

Encore une fois, nous prévoyons réaliser environ 60 visites et nous comptons poursuivre notre démarche eu égard à l'auto-évaluation des membres.

Johanne Vincent, Ac., LL.M.
Présidente du comité
d'inspection professionnelle

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiée par le syndic, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le conseil peut imposer au professionnel reconnu coupable, différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit de pratique ou le dédommagement financier du plaignant.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le conseil d'administration de l'Ordre parmi les membres de l'Ordre.

Le conseil d'administration nomme aussi le secrétaire du conseil.

PRÉSIDENT : ME SIMON VENNE

MEMBRES : PIERRE BÉLAND, AC. FRANCINE BOILEAU, AC. NANCY DESCHÊNES, AC.
LUCE PRÉVOST, AC. ANNIE ROY, AC.

SECRÉTAIRE : ME FRANÇOIS HOULE

Le conseil a été actif dans cinq dossiers au cours de l'exercice financier 2009-2010.

DANS UN PREMIER DOSSIER

(42-2008-01)

L'ACUPUNCTRICE A ÉTÉ ACCUSÉE :

- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en permettant à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre d'utiliser sa clinique afin d'y exercer illégalement l'acupuncture (8 chefs);
- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant ou en permettant que soit produit un reçu indiquant faussement que les services avaient été rendus alors que dans les faits, les traitements avaient été donnés par une personne qui n'était pas légalement autorisée à les dispenser (10 chefs);
- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant ou permettant que soient vendues des herbes chinoises, sans respecter les conditions imposées par le règlement (10 chefs);
- D'avoir fait défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier (10 chefs);

L'intimée a plaidé coupable et a été condamnée à une radiation de 2 mois, dix réprimandes

et des amendes totalisant 26 800,00 \$, ainsi qu'au paiement des frais.

La sanction a été portée en appel au Tribunal des professions, qui a confirmé la décision du conseil de discipline.

DANS UN SECOND DOSSIER

(42-2008-02)

L'ACUPUNCTRICE A ÉTÉ ACCUSÉE :

- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en permettant à une personne qui n'est pas membre de l'Ordre, d'utiliser sa clinique afin d'y exercer illégalement l'acupuncture (3 chefs);
- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant ou en permettant que soit produit un reçu indiquant faussement que la totalité des services avaient été rendus alors que dans les faits, les traitements avaient été donnés par une personne qui n'était pas légalement autorisée à les dispenser (3 chefs);

L'intimée a plaidé coupable et a été condamnée à une amende de 3 000,00 \$

DANS UN TROISIÈME DOSSIER

(42-2008-03)

L'ACUPUNCTEUR A ÉTÉ ACCUSÉ :

- D'avoir commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en expulsant une collègue du local qu'elle occupait dans sa clinique d'acupuncture de façon cavalière et au détriment des droits des patients.

L'intimé a plaidé coupable et a été condamné à une amende de 1 000,00 \$.

DANS UN QUATRIÈME DOSSIER

(42-2009-01)

L'ACUPUNCTEUR A ÉTÉ ACCUSÉ :

- D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession et à la discipline des membres de l'Ordre en se servant de sa pratique professionnelle pour faire la promotion de ses croyances religieuses afin de recruter des adeptes (5 chefs);
- De s'être placé en situation de conflit de rôle et d'intérêts et s'être immiscé dans les affaires personnelles de sa patiente (5 chefs);
- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant à sa patiente des produits sans respecter les dispositions du Code de déontologie des acupuncteurs;
- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ne respectant pas le secret professionnel (2 chefs).

Trois journées d'audience ont été tenues à ce jour, deux autres journées sont prévues.

DANS UN CINQUIÈME DOSSIER

(42-2010-01)

L'ACUPUNCTRICE A ÉTÉ ACCUSÉE :

- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant des reçus de complaisance, indiquant faussement que des traitements de naturopathie avaient été donnés alors que dans les faits, il s'agissait de traitements d'acupuncture.

Le dossier est en attente d'une date d'audience.

Le secrétaire du conseil de discipline
Me François Houle

Comité universitaire

Président : Raymond Bourret, Ac.

Membres : Annie Dubois, Ac.
Elaine Blain, Ac.
Elisabeth Lapierre, Ac.
Manon Soucy, Ac.
Serge Lainey, Ac.
Michel Perrier, Ac.
Alain Mazzetti, Ac.

Le comité s'est réuni à trois reprises durant le dernier exercice.

Cette année, il nous est apparu de manière évidente que l'ouverture d'une chaire au sein même d'une université québécoise nécessite que nous trouvions des solutions originales à diverses problématiques qui furent soulevées par des interlocuteurs des milieux universitaires avec lesquels nous avons eu des contacts en vue d'évaluer la faisabilité pour notre démarche.

Premièrement, dans le contexte budgétaire actuel des universités, la question du financement apparaît comme un élément des plus prioritaires. Pour l'instant, aucune université québécoise n'a la marge de manœuvre requise pour supporter le développement d'un nouveau champ de savoir. C'est pourquoi nous avons demandé à la Fondation Bernard Côté si elle voulait bien nous accompagner dans notre projet. La réponse fut évidemment unanimement positive et quelques modifications furent apportées aux objectifs de la fondation pour permettre cette implication. La fondation fut donc enregistrée sous la partie III de la loi sur les compagnies et son nom fut modifiée pour celui de Fondation de l'Ordre des acupuncteurs du Québec. Afin de perpétuer la mémoire de notre regretté confrère pour lequel cet organisme fut à l'origine créé, le Fond Bernard Côté continuera à offrir des bourses pour le perfectionnement des membres de l'Ordre.

Nous sommes maintenant à la recherche de personnes susceptibles de venir siéger sur le CA de la Fondation de l'OAQ. Nous sollicitons des candidats et candidates d'influence, provenant des milieux d'affaires, de la santé, de la politique et des arts, qui nous supporteront dans nos efforts pour accumuler les sommes requises pour implanter notre projet, que nous évaluons pour l'instant à 1 000 000\$ par année.

La nature même de notre champ de savoir s'avère être la seconde problématique que nous avons eu à gérer. Il n'existe pas de précédent en matière de chaire de MTC dans les universités québécoises, ni canadiennes. Il existe bien certain petit programme sur l'acupuncture dite «scientifique», ou des programmes en formation continue à l'intention du personnel médical, notamment en Ontario et en Alberta, mais il ne s'agit pas de programmes complets auxquels sont attribués des crédits universitaires et qui mènent à l'obtention d'un diplôme reconnu comme un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat.

Et bien que, grâce à nos efforts collectifs et la publication de plus en plus fréquente de résultats de recherche, la MTC ait acquis une reconnaissance notable au sein de la population et de certaines institutions, elle n'est pas encore en mesure de répondre aux diverses exigences d'un cursus universitaire nord-américain conventionnel. Nous nous retrouvons ici dans une situation de conflit paradigmatique.

La solution qui nous est apparue la plus prometteuse de succès pour répondre à cette problématique est la création d'un institut universitaire auto-géré qui aurait toute la latitude requise pour s'affilier avec des universités tant québécoises qu'étrangères et qui serait en mesure de créer et de réaliser ainsi un programme correspondant aux exigences que collectivement nous nous sommes fixées. C'est à cette tâche que désormais nous nous attelons et nous vous ferons le suivi des développements.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.

Comité des communications

Membres : Claire Ricard, Ac. Présidente
Luce Prévost, Ac.
Lyliane Chauvin-Mazzetti, Ac.

Réalisations :

Nous avons cette année poursuivi la préparation du Point Source et du Vaisseau Carrefour. Ils paraissent maintenant de façon régulière 2 fois par année soit au printemps et à l'automne. Les principales activités étant de trouver des collaborateurs et des chroniqueurs pour chaque parution, de ramasser, corriger les textes puis réviser les maquettes du graphiste dans le temps prévu.

Réunion du Comité :

La majorité des communications se font par courriel.

Claire Ricard, Ac.
Présidente du comité des communications

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tout acupuncteur qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.



Rapport d'activités du Comité d'examen des titres

Présidente : Élisane Blain, Ac.
Membres : Ghyslaine Douville, Ac.
Serge Lainey, Ac.
Karine Lebourier, Ac.

Mandat

Étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Nombre de réunions : 2

Entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010	En tout	Globalement		Visant une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec		Visant une équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis	
		En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	En provenance d'un autre pays	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	En provenance d'un autre pays	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	En provenance d'un autre pays
Demandes de reconnaissance reçues	13	3	10	3	10	Non applicable*	Non applicable*
Demandes acceptées en totalité	0	0	0	0	0	Non applicable*	Non applicable*
Demandes acceptées en partie	9	2	7	2	7	Non applicable*	Non applicable*
Demandes refusées	0	0	0	0	0	Non applicable*	Non applicable*
Demandes qui n'ont pas été encore traitées au 31 mars 2010	4 dossiers incomplets, en attente de nouveaux documents	1	3	1	3	Non applicable*	Non applicable*

* : Validation en cours de la grille des compétences en vue de pouvoir évaluer les demandes d'équivalence de formation.

A) Formations acquises au Canada, hors Québec (3 candidats) :

Traditional Chinese Medicine Practitioner Diploma, Council of College of Acupuncture and Oriental Medicine, Toronto
Diploma Program of Acupuncture, The Acupuncture Foundation of Canada Institute, Ontario
Institut des Acupuncteurs du Québec, Montréal (dossier incomplet)

B) Formations acquises hors du Canada (10 candidats) :

Maitrise en Médecine Traditionnelle Chinoise (5 ans), Hubei College of Traditionnal Chinese Medicine, Chine
Diploma in Acupuncture (3 ans), Swedish Institute School of acupuncture and Oriental Medicine, NY, USA
Maitrise en Médecine Traditionnelle Chinoise (5 ans), Beijing University of Chinese Medicine, Chine
Diplôme de Médecine Traditionnelle Chinoise (4 ans), Université de Médecine Traditionnelle Chinoise de Jiang Xi, Chine
Médecine Traditionnelle Chinoise (5 ans), Shandong Qingdao Medical Health, Chine
Integrated Studies of Chinese Traditional and Western Medicine (5 ans), Hunan University of Traditional Chinese Medicine, Chine
Diploma Acupuncture, Centro Integrado de Terapias Energeticas, Brésil
Diplôme Interuniversitaire en acupuncture (3 ans), France (dossier incomplet)
Baccalauréat en Médecine Traditionnelle Chinoise (2 ans + études en Médecine), Beijing Traditionnal Chinese Medicine University, Chine (dossier incomplet)
Master of Acupuncture and Oriental Medicine (4 ans), Oregon College of Medicine, USA

C) Formation à compléter :

- Stages cliniques au Québec (120 heures),
- Réanimation cardiorespiratoire (RCR); niveau professionnel de la santé

D) Formation à compléter :

- Stages cliniques au Québec (120 heures),
- Réanimation cardiorespiratoire (RCR); niveau professionnel de la santé,
- Introduction aux problématiques c'éthique, déontologie et tenue de dossier.

Indiquer, les formations acquises en tout ou en partie

Au Canada, hors Québec	Hors du Canada
------------------------	----------------

2 candidats (voir A)	7 candidats (voir B)
----------------------	----------------------

formation à acquérir indiquée par l'ordre aux fins de la reconnaissance

(Voir C)	(Voir D)
----------	----------

LES ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Si un dossier mérite d'être cité en exemple pour illustrer l'indéfectible effort que nous avons à fournir, c'est bien celui-ci. Tant pour répondre aux exigences de « bonnes pratiques » que requiert la mouvance de plus en plus élevée des populations que pour nous assurer que tant les acupuncteurs formés à l'étranger qui désirent s'installer au Québec que ceux du Québec qui désirent migrer vers d'autres lieux puissent exercer leurs compétences sans avoir à se soumettre à de nouveaux contrôles et examens, nous avons encore cette année investi temps et énergie dans notre partenariat avec les organismes réglementaires des autres provinces canadiennes; nous avons aussi initié un dialogue avec la NCCAOM, organisme qui évalue les compétences des acupuncteurs et praticiens de la MTC pour la presque totalité des États-Unis d'Amérique et établis des liens avec plusieurs institutions européennes.

Nous voulons ainsi nous assurer que les compétences des acupuncteurs du Québec soient reconnues à leur juste valeur à l'étranger et qu'ils puissent pratiquer leur art en toute légitimité dans le plus grand nombre possible de juridictions. Nous voulons de plus fournir à toutes les personnes qui ont reçu une formation adéquate à l'extérieur du Québec un accès rapide et aisé au permis de pratique lorsqu'elles répondent aux exigences que notre société a considéré comme essentielles.

Nous accomplissons ces démarches tant pour partager nos vues et notre expertise que pour évaluer la faisabilité d'ententes de reconnaissance mutuelle touchant tout à la fois à la formation initiale donnant accès au permis qu'à la formation continue. Notre objectif est ici multiple. En partageant ainsi nos façons de faire, nous voulons mettre nos vues et pratiques à l'épreuve de l'expérience des autres, tant pour démontrer notre sérieux à d'éventuels futurs partenaires que pour nous inspirer des parcours et façons de faire des autres.

Enfin, nous voulons contribuer à l'établissement de normes internationales pour cette profession en émergence qui est la nôtre. C'est ce dernier objectif qui nous a mené à nous associer au Forum du Conseil canadien des normes sur la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC) qui œuvre à la définition de normes ISO pour notre profession. C'est madame Ethne Munden, R.N., HD, CMAG., Dr. Ac. présidente du Chapitre de Terre-Neuve et Labrador de la Chinese Medicine and Acupuncture Association of Canada, qui a été élue présidente de ce forum, sous notre recommandation et avec l'appui des dirigeants des autres organismes membres de l'Alliance Canadienne des organismes de réglementation pour la Médecine traditionnelle chinoise et l'acupuncture (CARBACOR-MTCA) dont l'OAQ est un des membres fondateurs. Le Dr. Michael Chung, B.Ph., DMTC, vice-président du College of Traditional Chinese Medicine Practitioners and Acupuncturists of British-Columbia (CTCMA), et madame Joanne Pritchard-Sobhani, B.A., D.Ac., membre du Conseil transitoire de l'Ordre des praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs de l'Ontario, furent nommés vice-président et vice-Présidente. Madame Munden et Monsieur Chung ont représenté le Canada lors de la première réunion planétaire du comité International, tenue à Beijing en juin dernier.

Comité d'action sociale

Membres : Khadija Benabdallah, Ac.
Mélicha Boisclair, Ac.
Maryline Giguère, Ac.
Jérôme Labarthe, Ac.
Ethan Murchie, Ac.
Stéphane Pépin, Ac.

Le comité a tenu une réunion où les intérêts de chacun ont été partagés. Trois projets ont retenu l'attention: l'implantation d'une clinique communautaire dans la région de Montréal, l'action d'acupuncteur sans frontière et la continuité des services offerts par la Clinique communautaire d'acupuncture de Québec.

L'implication communautaire est un secteur difficile, notamment à cause du manque de financement. Les organismes qui supportent les œuvres communautaires ne donnent pas aux projets qui touchent à la santé et le ministère de la Santé n'a pas prévu de fonds pour l'acupuncture. Nous nous retrouvons donc devant l'éternel problème de l'argent. Le bénévolat permet de faire un bout de chemin, mais il ne suffit pas. C'est cette difficulté qui nous a menés à fermer les portes de la clinique de Québec en juin dernier. Le service était très apprécié, la communauté en redemandait, nous avions un impact intéressant mais nous étions aussi épuisés par l'éternel stress des fins de mois. L'idée ne meurt pas pour autant de sa belle mort. Nous mettons simplement le projet en dormance, le temps de définir une autre façon de faire qui permette d'offrir des soins au plus grand nombre de démunis.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.



Comité de révision

Membres : Madeleine Boudreau, Ac.
Michel Morissette, Ac.
André Bigué
Taki Kérimian

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de trois personnes nommées par le conseil administratif de l'Ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du conseil administratif.

Au moins une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité de révision a été inactif pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune activité pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Service des enquêtes

Service des enquêtes sur la pratique illégale de l'acupuncture

Service de renseignements et de liaisons

SERVICE CONSTITUÉ

DE DEUX ACUPUNCTEURS

Alain Migneault, Ac., syndic
Guilhem Durand, Ac., syndic adjoint

LE SERVICE DES ENQUÊTES

SE SUBDIVISE EN DEUX ENTITÉS :

Le bureau du syndic
La répression de la pratique illégale

Bureau du syndic

MANDAT

Le bureau du syndic a comme mandat de faire enquête suite à une plainte portée à son attention soit par une plainte formelle du public, soit du comité d'inspection professionnelle ou de toutes autres sources d'informations.

Les plaintes peuvent faire référence au Code des professions, aux règlements sur la pratique de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins ou à tout autre règlement adopté par le conseil administratif de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

AU 31 MARS 2009

Treize (13) enquêtes étaient en cours au bureau du syndic (2008-2009);

Les conclusions de ces treize (13) enquêtes sont les suivantes :

- Enquête en cours : 2
- Conciliation : 0
- Référé au CIP : 0
- Comité de discipline : 0
- Avis du syndic : 0
- Plainte non retenue : 9
- Ne sont plus membres : 2
- Total : 13**

DU 1^{ER} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010;
Dix-neuf (19) enquêtes sur des acupuncteurs furent effectuées par le bureau du syndic

Provenance des demandes d'enquêtes;

- Public;16
- CIP; 0
- Assureur, CSST SAAQ; 1
- Autre professionnel; 0
- Autre Ordre professionnel; . 0
- Pratique illégale; 0
- Services OAQ 0
- Acupuncteurs 2
- Total : 19**

CONCLUSIONS DES ENQUÊTES

AU 31 MARS 2010

Les conclusions des enquêtes furent les suivantes :

- | Décisions | Nombre |
|---|-----------|
| • Plainte non retenue..... | 14 |
| • Plainte devant le comité de discipline | 1 |
| • Conciliation | 1 |
| • Référé au Comité d'inspection professionnelle | 1 |
| • Pratique illégale | 0 |
| • En cours d'enquête | 2 |
| • Dossier clos | 0 |
| Total : | 19 |

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Aucune (0) demande faite.

PRATIQUE ILLÉGALE

AU 31 MARS 2009

3 DOSSIERS EN ATTENTE DE PROCÈS (2009-2010)

Région	Amendes
--------	---------

Centre du Québec	Attente date de procès
Montréal	7 500 \$ (5 chefs 1 500 \$)
Montréal	3 000 \$ (2 chefs 1 500 \$)
Prévision	10 500 \$

DOSSIERS EN PRATIQUE ILLÉGALE

1^{ER} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010

BILAN

Amendes : 2 100 \$
Résolution enquêteur :10
Résolution poursuite : 2
Perquisition : 1
Dossier clos : 2
Référence à l'ordre concerné : 2
Nouveaux dossiers :21

Région	Action
• Côte-Nord	Résolution de poursuite Référé ordre concerné Amende: 1500 \$
• Lac St-Jean	Amende:600 \$ Décision disciplinaire Dossier clos
• Laurentides	Attente de procès
• Montérégie	Résolution enquêteur
• Montérégie	Résolution enquêteur
• Montréal	Résolution poursuite Référé ordre concerné Résolution enquêteur Perquisition
• Québec	Résolution enquêteur Dossier clos
• Québec	Résolution enquêteur
• Montréal	Résolution enquêteur Dossier clos
• Laval	Résolution enquêteur
• Laval	Résolution enquêteur
• Montréal	Enquête en cours
• Québec	Enquête en cours
• Laval	Résolution enquêteur
• Laval	Résolution enquêteur
• Laval	Résolution enquêteur
• Montréal	Enquête en cours
• Centre du Québec	Enquête en cours
• Gaspésie	Enquête en cours
• Montréal	Enquête en cours
• Montréal	Enquête en cours

MANDAT PARTICULIER

- Formation du syndic adjoint au CIQ : formation technique d'enquêtes niveau 2
- Formation du CIQ sur les aspects juridiques de la discipline professionnelle
- Participation à la journée des syndicats
- Participation à deux formations du CIQ sur la Loi d'accès à la formation
- Participation du syndic à une réunion du Groupe de travail du Forum des syndicats

- Élaboration et mise en place d'un système de classement des dossiers du syndic conformément aux dispositions du Régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels.
- Parution de deux (2) articles dans le Point source sur les contrats d'affaires et sur les publicités

Alain Migneault, Ac.
Syndic

Service des liaisons

Le service des liaisons a pour mandat de répondre aux diverses questions en provenance du public, de la communauté des acupuncteurs ou de tout autre organisme. Si le public s'informe plus généralement sur les possibilités de traitement, les acupuncteurs trouvent dans ce service les réponses à leurs questions sur l'aspect déontologique et éthique au sein de leur pratique. Finalement ce service, étant en relation directe avec l'extérieur, reçoit l'ensemble des plaintes en provenance du public ou bien des informations découlant de la pratique illégale.

Guilhem Durand, Ac.
Syndic adjoint

Service des liaisons - O.A.Q. 2009-2010					
Relevé des demandes d'informations					
PROVENANCE	NBRE.	NATURE DES DEMANDES	NBRE.	ACTION TENUE	NBRE.
Public	152	Possibilités de traitements	112	Avis verbal	1
Acupuncteurs	114	Qualité de soins	30	Avis écrit	1
Autres corporations	8	Acupuncture en général	11	Référé au CIP	1
CSST / SAAQ	2	Pratique illégale	7	Référé au syndic	14
Autres Professionnels	5	Équipement/fourniture	10	Référé bureau O.A.Q.	1
Autres thérapeutes	5	Aiguilles	2	Formulaire demande d'enquête	4
Compagnie d'assurances	4	Hygiène / Asepsie	6	Référé autres Ordres/Instances	9
Police	0	Réglementation / éthiques	50	Référé à l'acupuncteur traitant	14
Collège	0	Publicité	16		
		Honoraire / reçu	16		
		Attitude du professionnel	8		
		Association affaires	17		
		Accidents et incidents	5		
		Plaintes déposées et suivies	5		
		Assurances	1		
		Divers	3		
TOTAL	290	TOTAL	299	TOTAL	45



Comité de la formation continue

Président : Jean Marc St Germain, Ac.

Membres du comité :

Jacques Couturier, Ac.
Shirley Jackson, Ac.
Sylvie Latraverse, Ac.
Liette Baillargé

MANDAT DU COMITÉ

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habiletés ou aptitudes destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de la protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

FONCTIONS DU COMITÉ :

Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

Le comité veille à l'élaboration des dossiers et les soumet au conseil d'administration de l'Ordre pour approbation. Par la suite, il mène à terme les projets approuvés. Le comité offre un support, un lieu de travail et de discussions pour l'élaboration de la formation continue de l'OAQ.

RÉUNIONS DU COMITÉ (PÉRIODE DU 31 MARS 2009 AU 1^{ER} AVRIL 2010) :

Six réunions se sont déroulées durant la période couverte par ce rapport.

- 1^{er} mai 2009
- 21 août 2009
- 16 octobre 2009
- 27 novembre 2009
- 15 janvier 2010
- 19 mars 2010

AUTRES DOSSIERS OU ACTIVITÉS AUXQUELS LE COMITÉ A ÉTÉ INVITÉ À PARTICIPER :

- Implantation et application de la nouvelle Directive sur la formation continue obligatoire (DFCO) qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009.
- Planification de la mise à jour du service de la formation continue dans le contexte de l'adoption d'un règlement sur la formation continue obligatoire.
- Participation à un groupe de réflexion sur le profil de compétence de l'acupuncteur en vue de l'implantation d'une norme pancanadienne.
- Rencontre téléphonique avec Mme Wu de l'école TSTCM de Toronto pour l'élaboration du contenu d'une formation en pharmacopée chinoise de base.
- Rencontre avec Mme Wu de l'école TSTCM de Toronto pour l'élaboration du contenu d'une formation en pharmacopée chinoise de base
- Demande pour divers avis sur le contenu minimal d'une formation de base d'un programme de pharmacopée chinoise pour l'acupuncteur en pratique avec certains intervenants de la Colombie-Britannique.
- Mise sur pied d'une conférence pour présenter le programme de pharmacopée chinoise aux membres en collaboration avec Mme Wu de l'École TSTCM de Toronto (8 novembre 2008).
- Rencontre avec le Dr Grobglas au sujet d'une possible formation portant sur l'électropuncture.
- Élaboration du calendrier de l'offre de formation continue pour la période janvier à décembre 2010.

ACTIVITÉS DE FORMATIONS CONTINUES INSCRITES AU PROGRAMME :

1. Pulsologie : 14 avril et 22 mai 2009, Montréal
Titre : « Pulsologie chinoise ».
Formateur : Céline Lemelin, Ac.
Nombre d'heures de formation : 6 h
Nombre de participants : 28

Nota bene : ce sont les deux derniers rendez-vous d'une série de 5 qui ont débuté plus tôt.

2. Déontologie et éthique : 23 mai 2009, St-Jérôme
Titre : « Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossiers ».
Formateurs : Raymond Bourret, Ac, Johanne Vincent, Ac. et Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 8 h
Nombre de participants : 22
3. Insomnie : 25, 26 et 27 septembre 2009, Montréal
Titre : « Insomnie »
Formateur : Pierre Gariépy, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20 h
Nombre de participants : 48
4. Insomnie : 9, 10 et 11 octobre 2009, Québec
Titre : « Insomnie »
Formateur : Pierre Gariépy, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20 h
Nombre de participants : 40
5. Qigong : 17 et 18 octobre 2009, Montréal
Titre : « Qigong des douze mouvements »
Formateur : Claude Léger, Ac.
Nombre d'heures de formation : 13 h
Nombre de participants : 26
6. Auriculomédecine niveau 1 : 2, 3 et 4 octobre 2009 et 4, 5 et 6 décembre 2009, Montréal
Titre : « Auriculomédecine niveau 1 ».
Formateur : Dr Muriel Agnes
Nombre d'heures de formation : 42 h
Nombre de participants : 30
7. Pédiatrie : 23 et 24 janvier 2010, Montréal
Titre : « Pédiatrie et acupuncture ».
Formateur : Michel Perrier, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 h
Nombre de participants : 50

8. Tuina : 5, 6 et 7 février 2009, Montréal
Titre : « Application du Tuina à la pratique de l'acupuncture 1 »
première rencontre de 6
Formateur : Ethan Murchie, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20 h
Nombre de participants : 14
9. Qigong : 12, 13 et 14 mars 2009, Montréal
Titre : « Les racines du travail énergétique en Qigong »
Formateur : Martine Migaud, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20 h
Nombre de participants : 27

Au total, 285 participations à l'une de nos activités ont été enregistrées au cours de la période de référence, soit 5 182 heures de formation continue suivies par ces membres.

ACTIVITÉS DE FORMATIONS ANNULÉES DU PROGRAMME :

1. Pharmacopée chinoise.
2. Déontologie et éthique : 4 avril 2009, Bromont.

RÉALISATIONS PRÉSENTES ET À VENIR DU COMITÉ DE FORMATION CONTINUE :

Le mandat du comité cette année incluait l'implantation du règlement sur la formation continue obligatoire.

Le CFC travaille activement au programme qui sera offert en 2011. Le comité devra aussi élargir son bassin de formateurs afin d'offrir des formations de qualité et variées. Pour y parvenir, nous continuerons à solliciter les acupuncteurs d'expérience du Québec ainsi que des formateurs du Canada ou d'autres endroits dans le monde.

Le comité désire aussi développer davantage sa filière dite « externe » où son rôle se limite à l'approbation du projet, tout le reste sous le contrôle du formateur. Ce type d'approche permet plus de flexibilité au formateur qui peut ainsi offrir la formation à l'endroit, au moment et aux coûts qu'il désire. Ce faisant, le comité sera en mesure de donner accès aux membres à un plus grand

choix de formations et ainsi constituer une offre de séminaires plus large, qui serait présentée à différents moments dans l'année, moments qui peuvent être plus favorables selon les disponibilités de chacun.

Certaines de nos dernières formations ont eu plus d'inscriptions que le nombre de places disponibles. Devant cette demande, nous allons représenter en 2011 et possiblement en 2012 certaines de ces formations.

Ce faisant, si nous avons un nombre suffisant de personnes intéressées, nous serons en mesure d'élaborer des formations de deuxième et peut-être troisième niveau ce qui permettra aux participants de continuer et d'approfondir une approche qui leur a particulièrement plu.

La venue de Mme Baillargé va grandement améliorer le service au membre ainsi que l'administration de la FC.

CONCLUSIONS :

Le CFC n'a pas chômé durant cette année. Une autre année qui nous a permis de continuer à structurer le comité afin de répondre aux défis actuels et futurs.

La période portant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012 voit l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la formation continue obligatoire (DFCO) et ce, pour la première période de trois ans, qui exige maintenant 60 heures de formation dont 30 heures portant sur des formations accréditées UEC. Le CFC a bonifié l'offre de formations pour répondre à cette demande et fera de même pour les deux prochaines années.

Le congrès international de l'OAQ prévue à l'automne 2010 sera une autre occasion pour les membres d'enrichir leurs connaissances et de participer à d'autres activités de formation qui seront reconnues aux fins de la Directive de formation continue obligatoire (DFCO).

Au terme de la troisième année de la nouvelle DFCO, nous croyons que le CFC aura atteint sa vitesse de croisière et l'expérience requise pour offrir un service de qualité.

Jean Marc St Germain, Ac., B.Sc.
Président du comité de formation continue

Rapport du comité du congrès 2010

Le Comité organisateur du troisième Congrès international de l'Ordre des acupuncteurs du Québec est composé des personnes suivantes :

Raymond Bourret, Ac.
Lyliane Chauvin, Ac.
Marcel Grondin
Hélène Mazzetti, Ac.
Luce Prévost, Ac.
Sylvie Robitaille, Ac.
Pascale Tremblay, Ac.

Nous avons eu dix rencontres de septembre 2009 à juillet 2010.

Le thème choisi pour le Congrès est « Un retour à la Source pour nourrir l'Avenir »

Ayant eu l'opportunité d'établir un parallèle avec la Médecine Traditionnelle Amérindienne, nous espérons avoir élaboré un programme des plus intéressants.

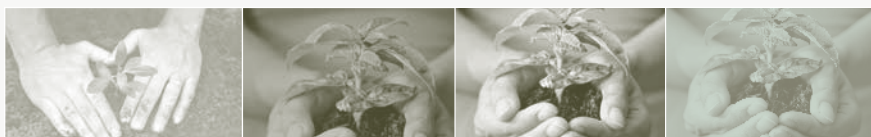


Lyliane Chauvin, Ac.
Présidente
Comité organisateur
du congrès

Comité scientifique

Le mandat principal du comité scientifique est de poursuivre l'élaboration du dossier d'opportunité pour la formation universitaire.

Le comité scientifique a été inactif pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.



Comité jeunesse

Présidente : Judith Curnew, Ac.
 Membres : Bruce Cawdron, Ac.
 Diane Choquette, Ac.
 Sasha Girard, Ac.
 Viivi Joemets, Ac.
 Mélanie Lévesque, Ac.

MANDAT DU COMITÉ JEUNESSE

D'une manière générale, le mandat du comité jeunesse est d'évaluer la problématique vécue par les nouveaux acupuncteurs et de proposer des solutions pour remédier à la situation afin de favoriser une saine intégration des nouveaux venus dans la profession.

RÉALISATIONS DU COMITÉ

Le comité s'est rencontré 7 fois pendant l'exercice 2009-2010 : 21 avril 2009, 26 mai 2009, 16 juin 2009, 20 octobre 2009, 1^{er} décembre 2009, 19 janvier 2010, 9 mars 2010.

En mars dernier, Sasha Girard a représenté la communauté des acupuncteurs à la Rencontre de discussion « La conciliation travail-famille : Quels impacts sur les effectifs professionnels ? » qui se tenait au Holiday Inn Select à Montréal. Cette journée était organisée par le Conseil Interprofessionnel du Québec.

Cette année, nous avons poursuivi notre agréable collaboration avec le comité jeunesse de l'Association des acupuncteurs du Québec en développant un atelier sous le thème « Le Shen et la souffrance, celui du patient et la nôtre ». Nous sommes très heureux que ce projet voit prochainement le jour.

Les objectifs motivant la réalisation de cette journée sont d'abord, un désir de créer un rapprochement dans la communauté auprès de toutes les générations d'acupuncteurs. Également, nous souhaitons faire de la place à des sujets peu abordés, soit nos questionnements, nos doutes quant à notre réalité face à la souffrance et cela, dans une atmosphère où les échanges sont teintés d'authenticité, d'humilité, de respect et d'entraide.

Judith Curnew, Ac.
 Présidente du comité jeunesse

Comité de la formation initiale

Membres :
Pour la fédération des cégeps :
 Elisabeth Lapierre, Ac.
 Enseignante au département
 d'acupuncture du Collège
 de Rosemont.

Suzanne Malo
 Adjointe à la direction
 des études au Collège
 de Rosemont.

Pour le Ministère de l'éducation :
 Madame Lise Gélinas
 Responsable du secteur
 de la formation santé,
 MELS, DP, Montréal

**Pour l'Ordre des acupuncteurs
 du Québec :**
 Monsieur Raymond Bourret, Ac.
 Président de l'Ordre des
 acupuncteurs du Québec

Monsieur Michel Perrier, Ac.
 Vice-président de l'Ordre
 des acupuncteurs du Québec

Me François Houle
 Directeur général et conseiller
 juridique de l'Ordre des
 acupuncteurs du Québec

Le comité de formation initiale est consultatif. Il a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des acupuncteurs.

Le comité considère,
 à l'égard de la formation :

- Les objectifs des programmes de formations dispensés par les établissements d'enseignements et menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement de conseil administratif, comme un stage ou un examen professionnel;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du conseil administratif, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

Aucune activité pour le comité de la formation initiale pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

États financiers au 31 mars 2010
 Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration de
 l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Charbonneau, M'Souen, Borrens

Société en nom collectif de comptables agréés
 Terrebonne, le 11 juin 2010



Résultats
Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010				2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'examens, révisions	Fonds de formation continue	Fonds de syndic, discipline	Total	Total
PRODUITS						
Cotisations des membres et candidats	575 178 \$	- \$	- \$	- \$	575 178 \$	565 092 \$
Inscriptions des membres et candidats	13 610	6 711	97 521	-	117 842	45 350
Revenus de placements	3 407	-	-	-	3 407	13 702
Amendes	-	-	-	19 790	19 790	3 320
Financement	8 955	-	-	-	8 955	9 234
Subventions	-	-	-	-	-	71 666
	<u>601 150</u>	<u>6 711</u>	<u>97 521</u>	<u>19 790</u>	<u>725 172</u>	<u>708 364</u>
CHARGES						
Salaires	205 541	-	-	-	205 541	198 109
Comités	50 892	-	66 464	35 202	152 558	171 931
Charges sociales	43 854	-	-	-	43 854	38 547
Déplacements	32 974	144	10 873	9 729	53 720	48 076
Honoraires	12 641	-	-	50 615	63 256	81 761
Projets spéciaux	19 118	-	-	-	19 118	54 407
Cotisations	6 040	-	-	-	6 040	6 593
Frais de poste	10 486	-	-	-	10 486	10 649
Frais d'examens	-	500	9 376	-	9 876	3 582
Publicité	28 946	-	-	-	28 946	19 031
Inspection	-	-	-	31 911	31 911	27 113
Formation	10 438	-	-	-	10 438	10 573
Télécommunications	10 309	-	-	-	10 309	6 674
Abonnements	667	-	-	-	667	1 143
Congrès	12 205	-	-	-	12 205	6 629
Quote-part des frais d'administration – annexe A	38 077	6 800	1 360	21 758	67 995	60 969
	<u>482 188</u>	<u>7 444</u>	<u>88 073</u>	<u>149 215</u>	<u>726 920</u>	<u>745 787</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>118 962 \$</u>	<u>(733) \$</u>	<u>9 448 \$</u>	<u>(129 425) \$</u>	<u>(1 748) \$</u>	<u>(37 423) \$</u>

Évolution des actifs nets
Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010					2009	
	Fonds d'administration générale		Fonds examens, révisions affectations d'origine interne	Fonds de formation continue affectations d'origine interne	Fonds de syndic, discipline affectations d'origine interne	Total	Total
	Investis en immobilisation	Non affectés					
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 289 \$	136 151 \$	- \$	- \$	- \$	139 440 \$	176 863 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 518)	120 480	(733)	9 448	(129 425)	(1 748)	(37 423)
Acquisition d'immobilisations	1 954	(1 954)	-	-	-	-	-
Affectations d'origine interne (note 10)	-	(120 710)	733	(9 448)	129 425	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>3 725 \$</u>	<u>133 967 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>137 692 \$</u>	<u>139 440 \$</u>

BILAN
Au 31 mars 2010

	2010	2009
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	9 237 \$	25 060 \$
Placements temporaires (note 5)	170 000	165 000
Créances et effets à recevoir (note 6)	2 056	11 383
Frais payés d'avance	17 323	12 051
	<u>198 616</u>	<u>213 494</u>
IMMOBILISATIONS (note 7)	<u>3 725</u>	<u>3 289</u>
	<u>202 341 \$</u>	<u>216 783 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 8)	32 \$	7 067 \$
Fournisseurs et charges à payer (note 9)	64 617	70 276
	<u>64 649</u>	<u>77 343</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	3 725	3 289
NON AFFECTÉS	133 967	136 151
	<u>137 692</u>	<u>139 440</u>
	<u>202 341 \$</u>	<u>216 783 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(1 748) \$	(37 423) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	1 518	2 313
	(230)	(35 110)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	(1 604)	28 387
	<u>(1 834)</u>	<u>(6 723)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(7 035)	7 067
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition (encaissement) de placements temporaires	(5 000)	10 000
Acquisition d'immobilisations	(1 954)	-
	<u>(6 954)</u>	<u>10 000</u>

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(15 823) 10 344

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 25 060 14 716

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE 9 237 \$ 25 060 \$

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE Encaisse 9 237 \$ 25 060 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

1 - FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

L'Ordre des acupuncteurs du Québec est constitué en vertu de la Loi sur l'acupuncture du Québec. L'Ordre des acupuncteurs du Québec est un ordre professionnel régit par le code des professions du Québec dont la mission principale est d'assurer la protection du public, l'encadrement de l'exercice de la profession par ses membres et le développement de la profession des acupuncteurs.

L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectation sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation des services par les membres.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent ou lorsque les charges connexes sont engagées.

Ventilation des charges d'administration

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

Ainsi, la quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux:

Direction générale et services administratifs	56 %	56 %
Syndic, discipline	32	32
Examens et révisions	10	10
Formation continue	<u>2</u>	<u>2</u>
	100 %	100 %
	=====	=====

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds examens, révisions est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentées dans ce fonds.

Le fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de syndic, discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic, discipline sont présentés dans ce fonds.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette).

Apports reçus sous forme de services

Plusieurs activités de l'Ordre sont accomplies à l'aide de bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission.

Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et en raison de la difficulté de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports reçus sous forme de services ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Actif / passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Placements temporaires	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Créances et effets à recevoir	Prêts et créances	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse, placements temporaires, créances et effets à recevoir et fournisseurs et charges à payer:

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans

Impôts sur le revenu

Compte tenu du fait que l'Ordre est un organisme à but non lucratif, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de conventions comptables

Information financière propre aux organismes sans but lucratif

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA. L'adoption par l'Ordre de ces nouvelles normes a entraîné des modifications dans les notes complémentaires afférentes à cet état financier.

Adoption future de conventions comptables

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables (CNC) a annoncé que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, sous réserve de certaines exceptions dont les organismes sans but lucratif, adopteront les Normes internationales d'information financière (IFRS) à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'Ordre peut choisir d'adopter les IFRS. La direction évalue actuellement les incidences qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes.

4 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS

HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT	2010		2009
Créances et effets à recevoir	9 327	\$	11 193 \$
Frais payés d'avance	(5 272)		1 055
Fournisseurs et charges à payer	<u>(5 659)</u>		<u>16 139</u>
	(1 604)	\$	28 387 \$
	=====		=====

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

5 - PLACEMENTS TEMPORAIRES	2010	2009
Titres négociables portant intérêt au taux de 0.52%, échéant en avril 2010 (juste valeur marchande 170 000 \$, 165 000\$ en 2009)	170 000 \$ *****	165 000 \$ *****

6 - CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR	2010	2009
Intérêts courus à recevoir	2 056 \$	10 856 \$
Taxes sur les produits et services à recevoir	-	527
	<u>2 056 \$</u> *****	<u>11 383 \$</u> *****

7 - IMMOBILISATIONS	2010	2009
	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau	Coût 12 466 \$	10 207 \$
Matériel informatique	35 203	33 737
	<u>47 669 \$</u> *****	<u>43 944 \$</u> *****
		<u>2 259 \$</u> 1 466
		<u>3 725 \$</u> *****
		<u>2 824 \$</u> 465
		<u>3 289 \$</u> *****

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 850 \$, 486 \$ au syndic discipline, 152 \$ à l'examen et révision et 30 \$ à la formation continue (1 295 \$, 740 \$, 231 \$ et 47 \$ respectivement en 2009).

8 - EMPRUNT BANCAIRES

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$, au taux préférentiel plus ½ %, dont 19 968 \$ de la marge n'est pas utilisée au 31 mars 2010. La convention de crédit est renégociable annuellement.

9 - FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER	2010	2009
Fournisseurs et frais courus	40 916 \$	63 518 \$
Taxes de vente à payer	15 871	-
Retenues à la source à payer	<u>7 830</u>	<u>6 758</u>
	<u>64 617 \$</u> *****	<u>70 276 \$</u> *****

10 - VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Durant l'exercice, la direction de l'Ordre a procédé aux virements de 733 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'examen et révisions, de 129 425 \$ du fonds d'administration générale au fonds de syndic et discipline, de 9 448 \$ du fonds de formation continue au fonds d'administration générale et de 1 954 \$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations pour l'acquisition d'immobilisations.

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

11 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire de locaux en vertu de baux. Les échéances de ces baux s'échelonnent jusqu'en juin 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 387 858 \$ compte non tenu de tout ajustement et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2011 - 30 781 \$	2012 - 35 848 \$	2013 - 35 848 \$
2014 - 37 318 \$	2015 - 37 808 \$	

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2010.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligagtions financières et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques pour l'Ordre sont liés aux créances et aux effets à recevoir et aux placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

Trésorerie, équivalent de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des dépôts à terme à taux d'intérêts fixe.

Créances

Les risques de crédit associés aux créances et aux effets à recevoir est réduit au minimum. L'entité consent du crédit à ses membres ou à ses candidats dans le cours normal de ses activités. L'Ordre est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ce qui lui ferait subir une perte financière. L'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique. L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité encours de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance éprouvant ainsi des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard de ses fournisseurs et de ses charges à payer. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'entité à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre n'a aucun passif portant intérêt. La trésorerie de l'Ordre comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché. Les dépôts à terme sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leur échéances à court terme. Donc ce risque n'a pas d'incidence significative.

13 - INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des actifs nets. L'Ordre gère sa structure de capital de façon à permettre l'atteinte des objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres en fonction des variations de la conjoncture économique et, ainsi détenir des fonds en quantité suffisante afin de maintenir la stabilité de sa structure financière. Les budgets sont approuvés par le conseil d'administration afin de s'assurer que le capital de l'Ordre est maintenu à un niveau adéquat pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités et obligations.

14 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT



Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2010.

ANNEXE "A" - FRAIS D'ADMINISTRATION	2010	2009
Charges locatives	30 679 \$	29 894 \$
Assurances	11 037	9 902
Taxes et permis	5 619	5 189
Entretien et réparations	2 427	867
Fournitures de bureau et papeterie	12 496	8 525
Location d'équipement	3 912	4 212
Frais bancaires	307	67
Dotations aux amortissements		
Mobilier de bureau	565	706
Matériel informatique	953	1 607
	<u>67 995 \$</u> *****	<u>60 969 \$</u> *****



Ordre des acupuncteurs du Québec

505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1106, Montréal (Québec) H2Z 1Y7

 514.523.2882 / 1.800.474.5914  514.523.9669 info@o-a-q.org www.o-a-q.org